

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par
Mme Sas et M. Alauzet

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0	0
Météorologie	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Information géographique et cartographique	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Innovation pour la transition écologique et énergétique	0	-100 000 000	0	100 000 000
Projets industriels pour la transition écologique et énergétique	0	0	0	0
Ville et territoires durables	0	-46 000 000	0	46 000 000
TOTAUX	0	-146 000 000	0	146 000 000
SOLDE	+146 000 000		+146 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après une importante annulation de crédits de la mission "Écologie" lors du premier PLFR pour 2014 ce deuxième PLFR propose une nouvelle annulation de crédits de paiement et d'autorisations d'engagement. Notamment il est proposé d'annuler 100 millions d'euros du Programme n° 403 : Innovation pour la transition écologique et énergétique et 46 millions d'euros du Programme n° 414 : Ville et territoires durables dans le cadre des redéploiements du programme d'investissements d'avenir vers l'excellence technologique des industries de défense ("Nano 2017") et l'économie et le développement durable de l'agriculture et des territoires.

Ces annulations de crédits de paiement et d'autorisations d'engagement seraient incohérentes avec le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte adopté en première lecture par notre Assemblée. C'est la raison pour laquelle nous proposons de revenir sur ces annulations.